



Ateliers juridiques en milieu scolaire

MODALITES PRATIQUES

INSCRIPTION :

La fiche d'inscription doit être renvoyée intégralement complétée **au plus tard le 20 septembre 2019** par fax (09.55.39.13.82), par mail (direction@justiceetville.fr ou coordination@justiceetville.fr) ou par courrier (**Attention nouvelle adresse** : Association Justice et Ville, Tribunal de Grande Instance, Place du Palais, 94 000 CRETEIL).

Seront examinées prioritairement les demandes présentées par les **établissements situés dans les quartiers prioritaires** ou à leurs abords immédiats. Les projets seront également pris en considération.

VALIDATION DES ATELIERS :

Une fois l'établissement sélectionné, l'association enverra une convention à retourner signée dans les meilleurs délais, précisant les engagements réciproques.

Un exemplaire des documents pédagogiques des premiers ateliers sera joint. Il est précisé que les ateliers sont mis à jour chaque été, il faut donc veiller à reprographier la dernière version fournie.

ROLE DES ENSEIGNANTS REFERENTS :

Même si le soutien de l'action par l'équipe de direction de l'établissement est important, l'engagement de l'enseignant est primordial pour la réussite des ateliers.

L'enseignant doit prévenir sa classe de l'intervention de Justice et Ville.

Il choisit la fréquence de nos interventions et les thèmes des trois derniers ateliers : justice des mineurs, droit des femmes et des familles dans 5 pays du monde, Internet et les réseaux sociaux, comparaison justice française / justice américaine, protection juridique du corps humain, fabrication de la loi, casier judiciaire et fichiers police, discriminations, différents tribunaux, jeu de rôles autour de la liberté d'expression. Les thèmes des ateliers choisis pourront être modifiés après discussion avec le juriste intervenant.

L'association vous remercie par avance de respecter la propriété intellectuelle des documents fournis.

L'enseignant veille à ce que les documents et matériels soient prêts pour chaque séance.

Il assure la discipline dans sa classe lors des interventions et participe à l'atelier.

Il ne laisse pas le juriste de l'association seul pendant les séances.

Il accueille le juriste et veille à ce que son repas soit pris en charge par l'établissement.

En fin d'année scolaire, il participe, avec un membre de la direction de l'établissement, à la réunion-bilan avec l'association.

RÔLE DE JUSTICE ET VILLE :

L'association assure les interventions prévues selon les modalités fixées (5 interventions annuelles, 2 classes suivies, un atelier le matin et un atelier l'après-midi).

Dans la mesure du possible, l'association désigne un juriste par établissement. Celui-ci prendra contact avec les enseignants préalablement à sa première intervention.

Justice et Ville fait son maximum pour satisfaire les souhaits de dates et de fréquence formulés lors de l'inscription mais ne peut garantir leur pleine satisfaction.

L'association propose pour chaque atelier des documents facultatifs que l'enseignant peut utiliser pour une reprise de l'atelier après la séance.

Nous essayons de répondre le mieux possible aux besoins de nos partenaires, il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter en cas de projet spécifique pour lequel nous pourrions vous aider ou en cas de problème.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'équipe de Justice et Ville,
le Directeur, Jonathan NLOKA

Établissement (collège / lycée) : _____

Nom du chef d'établissement (pour signature de la convention) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

MAIL de l'établissement OBLIGATOIRE : _____ @ _____

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ REP Quartier prioritaire politique de la Ville (entourer)

L'association intervient cinq fois dans l'année pour 2 classes par établissement (à partir de la 4ème) lors d'un jour unique pour les 2 classes, choisi par l'établissement (du lundi au vendredi). Chaque séance dure 2 heures.**Classe n° 1 (classe du matin) :**

Niveau et nom de la classe : _____ Nombre d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____ Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail de l'enseignant : _____ @ _____

Matin (Horaires) : _____ Matière enseignée : _____

Classe n° 2 (classe de l'après-midi) :

Niveau et nom de la classe : _____ Nombre d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____ Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail de l'enseignant : _____ @ _____

Après-midi (Horaires) : _____ Matière enseignée : _____

Merci d'entourer le jour d'intervention retenu :

LUNDI**MARDI****MERCREDI****JEUDI** **VENDREDI***(Ce jour doit être identique pour les deux classes. Le juriste réalisera un atelier le matin et un autre l'après-midi).*Merci d'indiquer les périodes d'indisponibilités (stages, examens, voyages scolaires...) pour les deux classes :

Merci d'indiquer la période de démarrage souhaitée : _____

et la fréquence souhaitée des ateliers (à défaut 1 par mois) : _____

(Il s'agit de simples souhaits que nous essaierons de respecter dans la mesure du possible)

Merci d'indiquer la liste des thèmes retenus par les enseignants pour les 3 dernières interventions

(Il n'est pas nécessaire de choisir le même atelier pour les deux classes)

1. Tableau des peines 4. _____

2. Chronique judiciaire 5. _____

3. _____

Projet dans lequel se fait cette inscription : _____

Merci de remplir également une fiche pour la visite en audience correctionnelle pour en faire profiter les classes qui suivront les ateliers.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'équipe de Justice et Ville,
le Directeur, Jonathan NLOKA**Fiche à retourner impérativement au plus tard le 20 septembre 2019 par Fax au 09 55 39 13 82
ou par courrier ou par mail à :****JUSTICE ET VILLE, Tribunal de Grande Instance, Place du Palais, 94000 CRETEIL**Mails d'inscription : direction@justiceetville.fr **OU** coordination@justiceetville.fr